

ÉDITORIAL

Le principe d'institution

Il y a quelque chose que la classe intellectuelle québécoise semble avoir définitivement perdue, si encore elle l'a naguère véritablement tenue, que nous serions tentés d'appeler le principe d'institution. Une institution ne saurait être confondue avec une organisation marchande ou bureaucratique, car elle repose sur l'existence d'une réalité qui la dépasse et sans laquelle elle n'a point de sens. L'Église, par exemple, fut et demeure une institution puisqu'elle aspire à être le lieu d'enracinement et de révélation du sacré et de la divinité.

Aujourd'hui, alors que l'ensemble des institutions sociales semble s'être progressivement converti à la logique instrumentale qui prédomine désormais dans les grandes organisations, de l'État à la famille, les anciens repères transcendants qui les justifiaient s'effacent, sans que personne ne s'inquiète apparemment de la manière d'opérer un tel dépassement. Le cas de l'État libéral est à cet égard exemplaire : parce que l'on ne sait plus vraiment à quelle fin il fut destiné, on accepte désormais sa transformation en une entreprise de gestion socio-économique dirigée vers les besoins des diverses « clientèles ».

L'université ne fait pas exception dans ce mouvement général dont la marche s'est accentuée au cours des 20 dernières années. Là aussi se dissipe peu à peu le principe d'institution dont l'université se voulait à la fois le projet et la mémoire. L'université n'est plus ce lieu de résistance, parfois, et de vigilance, toujours, au sein duquel s'incarnait l'exigence de vérité. Elle ne connaît plus de clôture sur elle-même, elle ne délimite plus le territoire d'une culture plus haute dont elle serait la gardienne, elle s'ouvre à toutes les sollicitations, que ce soient celles des industries pharmaceutiques ou des ministères gouvernementaux.

Ce procès a été fait ailleurs. Nous ne le reprendrons pas. Il n'est d'ailleurs pas propre, loin de là, au Québec.

Ce qui semble particulier à notre situation, c'est la complicité d'une certaine classe, que nous pourrions qualifier autrement de génération, qui a accepté de contribuer allègrement à l'abandon du principe d'institution pour mieux servir ses intérêts les plus immédiats. La même classe qui a réussi le tour de force de faire commencer la modernité du Québec en 1960 et de renvoyer tout le reste de l'histoire québécoise dans les limbes de la Grande noirceur, d'une noirceur toute médiévale s'il vous plaît, et qui a réussi par le fait même à abolir cette mémoire d'intentions sans laquelle toute institution ne peut être que déroutée et exsangue ; cette même classe, cette même génération disons-nous, sacrifie aujourd'hui l'institution universitaire sur l'autel d'une autosatisfaction béate.

Peut-être cette attitude de la « république des satisfaits », selon l'expression de Simon Langlois et Gilles Gagné, n'a-t-elle jamais été si cruellement évidente que lors de la dernière grève des professeurs de l'Université Laval, saluée comme une grande victoire du mouvement syndical. Alors que la direction de l'Université Laval avait décidé de relancer les négociations en acceptant de respecter le plancher d'emplois, de bonifier les salaires, d'augmenter la cagnotte des fonds réguliers de recherche — rebaptisés sans ironie aucune *fonds de soutien professionnel* — et de favoriser l'embauche de nouveaux professeurs sous la condition d'emprunter dans les surplus de la caisse de retraites ; le syndicat, suivant l'opinion de ses membres les plus influents, a choisi de refuser cette proposition, pourtant alléchante. Il ne fallait surtout pas toucher à la retraite de la gérontocratie académique, peu importe la promesse faite par l'employeur de compenser les pertes possibles, compte tenu de la fluctuation des taux d'intérêt sur les marchés internationaux.

Parce que l'Université Laval est dans une situation financière difficile, subissant encore toutes les conséquences des coupures opérées aux deux paliers de gouvernement, et que le relèvement des sources de financement au moyen d'une augmentation du nombre des étudiants paraît bien improbable, le syndicat ne pouvait obtenir le beurre et l'argent du beurre. Il lui fallait réduire ses exigences. Il finit donc par accepter de moindres augmentations de salaire, une plus chiche majoration des fonds de recherche, et — avant tout — une baisse du plancher d'emplois, à la condition toutefois que l'administration accepte l'inviolabilité des sacro-saints surplus de la tout aussi sacro-sainte caisse de retraites. Dans cette affaire (car c'est bien ce dont il s'agit : d'une affaire), apparemment nulle préoccupation quant à l'avenir de l'institution et au renouvellement du corps professoral n'a affleuré durant le débat suscité par la grève. Encore moins a-t-il été question d'interroger la signification, disons à des fins polémiques, morale de ce geste commis par la communauté universitaire, geste qui a en même temps, à l'évidence, des implications éminemment politiques.

Il ne s'agit pas ici de déplorer dans l'absolu le gel de l'emploi dans un contexte où 1000 postes de professeurs ont été abolis depuis dix ans dans les universités québécoises. Il convient cependant de relever le fait que la vaste majorité des professeurs a préféré se réserver la totalité des 150 millions des surplus de la caisse de retraites plutôt que d'en verser le tiers pour permettre l'embauche d'une éventuelle relève. Davantage, ils sont parvenus — sans mauvais jeu de mot — à transformer la caisse de retraites en une propriété privée. Désormais, leur convention collective stipule que la cotisation à la caisse de retraites fait partie de leur salaire. C'est ainsi que le concept de *rémunération globale* a permis de métamorphoser un mécanisme collectif de sécurité sociale en actifs financiers *personnalisés*.

Dans cette situation que nous estimons absurde, tous ces professeurs qui étaient favorables à de nouvelles embauches quand ils étaient jeunes, disons autour de 1976, et qui se sont montrés ensuite favorables aux professeurs de carrière quand ils ont passé la quarantaine, dans le milieu des années 1980, se sont révélés finalement de farouches défenseurs des retraités maintenant qu'ils se dirigent à grands pas vers la retraite. Le malheur, c'est qu'ils semblent avoir oublié que l'université se doit d'être autre chose qu'une organisation où l'on reçoit un salaire élevé et où l'on occupe un emploi quelconque. Ils ont oublié d'être les vigiles de ce principe d'institution qui fut la raison d'être de leur statut privilégié. Est-il si difficile de concevoir aujourd'hui qu'il vaut parfois la peine de sacrifier quelques surplus de retraite pour sauvegarder un principe si essentiel ?

Déjà en 1978, deux ans après la grande grève de 1976 des professeurs de Laval qui avait permis leur syndicalisation, Jean-Charles Falardeau prévenait l'ensemble des professeurs des dangers d'un corporatisme trop étroit : « Si nécessaire qu'elle soit, la syndicalisation des professeurs de l'université risque, si l'on n'y prend garde, d'accentuer péniblement le statut de fonctionnaire qui avait déjà commencé à entraîner la bureaucratisation. Je reconnais que l'on peut devenir ou demeurer excellent enseignant même si l'on est, directement ou indirectement, au service de l'État. Il reste que la pente est facile qui fait passer des soucis de la qualité de son labeur à ceux des conditions matérielles du travail

d'employé[1]. » Que dire dès lors que l'on est passé, depuis, d'un certain souci pour les conditions matérielles liées au travail d'employé, à celui, plus prosaïque encore, que suscite, dans certaines imaginations vieillissantes, la mainmise prochaine sur tous ces chèques de retraite ?

Revue Argument

NOTES

[1]. J.-C. Falardeau, « L'Université... Quelle université ? », in *Tic-tac*, vol. 2, n^o 1, sept. 1978, p. 1.